

COMMUNE DE MAXENT
Ille-et-Vilaine

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBÉRATIONS

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 15

Pouvoirs : 1

L'an deux mil vingt, le vingt-huit août, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de MAXENT dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Polyvalente, sous la présidence de Monsieur Ange PRIOUL, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 20 août 2020.

Présents : Sophie BLEJEAN, Soizic BLOT, Anne-Sophie BOHUON, Pascal COSTARD, Franck DELALANDE, André DEMEESTERE, Henri DORANLO, Françoise FOUCAUD, Audrey HIROU-ROBERT, Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI, Olivier JEHANNE, Ange PRIOUL, Sébastien RAOULT, Pierre-Ellin SILVESTRE.

Pouvoir : Emilie THAUNAY à Sébastien RAOULT

Secrétaire de séance : Anne-Sophie BOHUON

Vote à main levée

Approbation du conseil municipal du mardi 30 juin 2020 : à l'unanimité.

Approbation du conseil municipal du vendredi 10 juillet 2020 : à l'unanimité.

Sommaire

2020-048 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : création d'une commission marché à procédure adaptée (MAPA) spécifique. Page 2

2020-049 Tarifs municipaux à compter du 1 septembre 2020. Page 2

2020-050 : Bâtiments communaux : salle polyvalente : travaux couverture-zinguerie : devis. Page 4

2020-051 : Personnel communal : renouvellement convention de mise à disposition d'un agent au Centre Communal d'Action Sociale de Maxent : autorisation signature. Page 5

2020-052 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent. Page 5

2020-053 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales. Page 5

2020-054 : Communauté de communes de Brocéliande : commission locale d'évaluation des charges transférées : désignation d'un délégué. Page 6

2020-055 : Rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes de Brocéliande : présentation. Page 6

2020-56: Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (CDG 35) : signature convention générale d'utilisation des missions facultatives. Page 6

2020-57 : Installations classées pour la protection de l'environnement : projet d'augmentation de l'effectif de vaches laitières au lieu-dit « La Ridelais ». Page 7

Informations diverses. Page 8

2020-048 : Réhabilitation et réaménagement de la mairie : création d'une commission marché à procédure adaptée (MAPA) spécifique.

Une consultation pour le choix d'un maître d'œuvre a été lancée pour des travaux de réhabilitation et réaménagement de la mairie. S'en suivra le lancement pour le marché de travaux.

Pour cette opération, Monsieur le Maire propose la création d'une commission marché à procédure adaptée (MAPA) spécifique pour cette opération. Elle sera en charge de valider le rapport d'analyse des offres établi avec l'aide de l'agent en charge de la commande publique de la Communauté de communes de Brocéliande et de déterminer la ou les offres économiquement les plus avantageuses.

Monsieur le Maire, l'adjoint aux finances et le conseiller municipal délégué aux travaux y seront membres.

Monsieur le Maire propose de compléter cette commission MAPA spécifique.

Il demande si la liste minoritaire souhaite être représentée. Monsieur Olivier JEHANNE est proposé comme membre de la liste minoritaire.

Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE est également soumis pour la liste majoritaire.

La commission Marché A Procédure Adaptée pour la réhabilitation et réaménagement de la mairie serait composée de :

- Monsieur Ange PRIOUL, maire
- Madame Sophie BLÉJEAN, adjoint aux finances
- Monsieur Franck DELALANDE, conseiller municipal délégué aux travaux
- Monsieur Olivier JEHANNE, conseiller municipal
- Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE, conseiller municipal

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de valider la commission Marché A Procédure Adaptée pour la réhabilitation et réaménagement de la mairie. Elle est donc composée de :
 - Monsieur Ange PRIOUL, maire
 - Madame Sophie BLÉJEAN, adjoint aux finances
 - Monsieur Franck DELALANDE, conseiller municipal délégué aux travaux
 - Monsieur Olivier JEHANNE, conseiller municipal
 - Monsieur Pierre-Ellin SILVESTRE, conseiller municipal

2020-049 Tarifs municipaux à compter du 1 septembre 2020.

Sur proposition du bureau réuni le 10 août et après consultation par mail du 17 août de la commission finances, il est proposé de ne pas modifier les tarifs communaux.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide de ne pas modifier les tarifs communaux.

A compter du 1 septembre 2020, ils sont donc les suivants :

Restaurant scolaire : année scolaire 2020-2021.

	Tarifs
Maternelle	3,20 €
Primaire	3,40 €
Adulte	3,80 €

Garderie périscolaire : année scolaire 2020-2021.

	Tarifs
La 1/2 heure	0,60€

Taxi Scolaire : année scolaire 2020-2021 (payable en cinq périodes déterminées par les vacances scolaires).

Type de trajet	Tarifs
Trajet complet – 1 enfant	50,00 €
Trajet complet – 2 enfants	88,00 €
Demi-trajet – 1 enfant	25,00 €
Demi-trajet – 2 enfants	44,00 €

Cimetière Communal :

	A partir du 1 septembre 2020
15 ans pour une concession existante	99,00 €
30 ans	165,00 €
50 ans	294,00 €
Columbarium 15 ans	453,00 €
Columbarium 30 ans	900,00 €
Cavurne 15 ans	100,00 €
Cavurne 30 ans	200,00 €
Dispersion dans jardin du souvenir	Gratuit

Tarifs en régie :

Identifications	A partir du 1 septembre 2020
Droit de place – Emplacement annuel commerce itinérant	50,00 €
Emplacement ponctuel	20,00 €
Bibliothèque Municipale	10,00 €
Douche terrain des sports	1,50 €

Photocopies	A partir du 1 septembre 2020
A 4 (jusqu'à 10) recto	0,25 €
A 4 (jusqu'à 10) recto/verso	0,35 €
A 4 (au-delà de 10) recto	0,20 €
A 4 (au-delà de 10) recto/verso	0,25 €
A 3 (jusqu'à 10) recto	0,45 €
A 3 (jusqu'à 10) recto/verso	0,55 €
A 3 (au-delà de 10) recto	0,35 €
A 3 (au-delà de 10) recto/verso	0,44 €
Couleur A4 (jusqu'à 10) recto	0,60 €
Couleur A3 (jusqu'à 10) recto	1,10 €

Location des salles – mobilier

	Salle polyvalente et cuisine	Vin d'honneur Salle polyvalente	Location Sonorisation Salle polyvalente	Salle du terrain des sports	Vin d'honneur Salle du terrain des sports	Espace Public Arbenn
Maxentais (1 jour) Au 01/09/2020	230,00€	61,00€	25,00€	80,00€	38,00€	38,00€
Maxentais (2 jours) Au 01/09/2020	290,00€	Sans objet	25,00€	130,00€	Sans objet	Sans objet
Hors commune (1 jour) Au 01/09/2020	350,00€	84,00€	25,00€	130,00€	48,00€	48,00€
Hors commune (2 jours) Au 01/09/2020	450,00€	Sans objet	25,00€	180,00€	Sans objet	Sans objet
Associations Loi 1901						
Assemblée Générale-Réunion	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
A compter de la 2 ^{ème} utilisation-Au 01/09/2020	60,00€	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
Caution au 01/09/2020	400,00€	Sans objet	Sans objet	300,00€	Sans objet	Sans objet
Arrhes	30 % à la réservation					

Pour les locations des salles, le remboursement de l'acompte aux particuliers sera effectué en cas d'événements familiaux majeurs (décès, maladie, hospitalisation) et également pour les annulations suite à l'épidémie COVID-19.

Location mobilier et vaisselle pour utilisation hors salles communales						
	Vaisselle par lot de 10 unités	Table à l'unité (4 places)	Table à l'unité (8 places)	Chaises par lot de 10 unités	Banc à l'unité	Caution
A compter du 01/09/2020	3,00€	1,00€	2,00€	3,00€	1,00€	100,00€

CAUTION		
Location sonorisation aux particuliers ou prêt aux associations	Au 01/09/2020	800,00€
Prêt barnum aux associations	Au 01/09/2020	500,00€

2020-050 : Bâtiments communaux : salle polyvalente : travaux couverture-zinguerie : devis.

Rapporteur : Franck DELALANDE

Des travaux de couverture- zinguerie doivent être réalisés sur le bâtiment de la salle polyvalente au niveau des chéneaux (dépose du 1^{er} rang d'ardoises, dépose de la gouttière nantaise, foncure du caniveau en volige de 18 mm, fourniture et pose d'un double chevron au niveau du caniveau, chéneau en zinc, repose du premier rang d'ardoise, fourniture et pose d'un bac en zinc).

L'entreprise FAUCHOUX de Maxent a été consultée pour obtenir une offre pour ces travaux. Elle propose un devis de 5 247,00 € HT (6 296,40 € TTC).

Suite aux interrogations de Monsieur Bernard HUBERT-GUGLIELMACCI sur le nombre de consultations d'entreprises, il est précisé que d'autres entreprises ont été contactées mais elles n'ont pas souhaité répondre.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer ce devis.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le devis d'un montant de 5 247,00 € HT (6 296,40 € TTC) proposé par l'entreprise FAUCHOUX de Maxent pour les travaux de couverture zinguerie à la salle polyvalente.

2020-051 : Personnel communal : renouvellement convention de mise à disposition d'un agent au Centre Communal d'Action Sociale de Maxent : autorisation signature.

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux,

La commune de Maxent met à disposition, depuis plusieurs années, l'agent en charge de l'accueil auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent, pour une durée de 3 heures hebdomadaires pour les missions suivantes : accueil du public et informations administratives, constitution et suivi des dossiers d'aide sociale, gestion du CCAS.

Le Centre Communal d'Action Sociale de Maxent rembourse à la commune de Maxent le montant de la rémunération ainsi que les cotisations et contributions y afférentes.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au Centre Communal d'Action Sociale de Maxent à compter du 01 avril 2020.

2020-052 : Personnel communal : remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent.

Un agent communal est mis à disposition 3 heures par semaine auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.

La commune demande le remboursement de sa mise à disposition auprès du Centre Communal d'Action Sociale de Maxent.

Il est demandé de fixer le tarif horaire, à savoir 18,50 € de l'heure. Pour l'année 2020, le remboursement s'élèverait à 2 608,50 €.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De fixer le tarif horaire, à savoir 18,50 € de l'heure, pour le remboursement de la mise à disposition d'un agent auprès du CCAS de Maxent.

2020-053 : Désignation des membres de la commission de contrôle des listes électorales.

Le Maire statue sur les demandes d'inscription et procède aux radiations sur la liste électorale. Ces décisions sont placées sous le contrôle de la commission : elle s'assure de la régularité des listes et statue sur les recours administratifs préalables formés par les électeurs contre les décisions du maire. Dans les communes d'au moins 1 000 habitants où 2 listes au moins ont obtenu des sièges au conseil municipal, la commission est composée de 5 élus. La composition est en principe de trois conseillers municipaux de la liste majoritaire et de deux conseillers municipaux de la liste minoritaire.

Aucun conseiller municipal ne peut être membre de la commission de contrôle de la commune s'il en est maire, adjoint titulaire d'une délégation, quelle qu'elle soit, de signature comme de compétence, ou conseiller municipal titulaire d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale.

Monsieur le Maire propose de désigner les membres suivants pour intégrer la commission de contrôle des listes électorales :

Pour la liste majoritaire : Madame Anne-Sophie BOHUON, Monsieur Pascal COSTARD, Madame Emilie THAUNAY.

Pour la liste minoritaire : Monsieur Henri DORANLO, Monsieur Olivier JEHANNE.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal acte la composition de la commission de contrôle des listes électorales qui est donc la suivante :

Pour la liste majoritaire : Madame Anne-Sophie BOHUON, Monsieur Pascal COSTARD, Madame Emilie THAUNAY.

Pour la liste minoritaire : Monsieur Henri DORANLO, Monsieur Olivier JEHANNE.

2020-054 : Communauté de communes de Brocéliande : commission locale d'évaluation des charges transférées : désignation d'un délégué.

Après l'installation des nouveaux membres des conseils communautaires, les membres de la commission locale d'évaluation des charges transférées doivent être renouvelés.

Cette commission est chargée de procéder à l'évaluation du montant total de la charge financière dévolue à l'établissement public de coopération intercommunal, du fait des compétences transférées par les communes membres.

La commune de Maxent doit désigner un délégué la représentant dans cette commission.

Il est proposé de désigner Monsieur Ange PRIOUL.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- De désigner Monsieur Ange PRIOUL comme délégué de la commune au sein de la commission locale d'évaluation des charges transférées.

2020-055 : Rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes de Brocéliande : présentation.

Rapporteur : Audrey HIROU-ROBERT

Le rapport d'activité de l'année 2019 a été communiqué par la Communauté de communes de Brocéliande.

Les thèmes abordés sont :

Le territoire/Faits marquants de 2019/Fonctionnement/Organigramme/Les moyens financiers /Communication/Commande Publique/Pôle technique /Aménagement du territoire/Habitat / Développement durable / Point Accueil Emploi / Développement économique / Action sociale / Culture / Tourisme / Vie associative.

Madame Audrey HIROU-ROBERT, vice-présidente de la CCB 35, a présenté l'ensemble du rapport d'activité 2019 lors de la réunion.

Le conseil municipal prend note du rapport d'activité 2019 de la Communauté de communes de Brocéliande.

2020-56: Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (CDG 35) : signature convention générale d'utilisation des missions facultatives.

Les Centres de gestion mettent à disposition des collectivités et établissements de chacun des départements, des services et des savoir-faire.

Dans leur ressort, les Centres de gestion assurent des missions obligatoires (exemple : gestion des carrières) et facultatives définies aux articles 23 à 26-2 de la loi n°84-56 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Dans un esprit collaboratif, les collectivités et établissements publics d'Ille-et-Vilaine, affiliés à titre obligatoire ou volontaire, ont confié au CDG 35 un certain nombre de missions facultatives permettant une mutualisation des compétences et des moyens. Le partenariat ainsi développé offre la possibilité aux collectivités et établissements de pouvoir recourir à l'expertise d'un tiers de confiance. Certaines

missions facultatives faisant l'objet de tarifs sont proposées à l'ensemble des collectivités et établissements publics, affiliés ou adhérents au socle indivisible de missions prévu par la loi susvisée. D'autres missions constituent le prolongement des missions obligatoires assurées pour les collectivités et établissements publics affiliés et sont financées par une cotisation additionnelle.

L'acceptation par la collectivité de la convention générale d'utilisation des missions facultatives ouvre l'accès à l'ensemble des missions facultatives mises en place par le CDG35.

Les missions proposées par le CDG 35 évoluent régulièrement pour s'adapter aux besoins des usagers et à la réglementation.

Deux types de missions se distinguent :

-Des interventions récurrentes, à la manière d'abonnements, s'inscrivant dans la durée et concernant l'ensemble des agents de la collectivité, désignées « missions régulières » : A titre principal, il s'agit de :

- la médecine préventive (suivi médical des agents)
- l'inspection des conditions de travail (rôle d'ACFI)
- le contrat d'assurance des risques statutaires
- le traitement informatique de la paie

-Des interventions à la carte, répondant à des demandes particulières de la collectivité dans leur objet et périmètre, souvent mises en œuvre durant quelques semaines ou mois, désignées « missions ponctuelles ». Il s'agit notamment de :

- le conseil en matière de retraite (ateliers et études personnalisées)
- le conseil en organisation et en management
- l'accompagnement des collectivités dans les projets de dématérialisation
- le dispositif d'aide aux agents en difficultés (DAAD)
- l'accompagnement au recrutement des agents
- le conseil en mobilité des agents
- les remplacements et renforts
- le portage de contrats
- l'accompagnement au document unique
- la prévention en matière d'hygiène et sécurité (mesures, contrôles...)
- les allocations de retour à l'emploi (traitement personnalisé)
- la médiation juridique et le recours administratif...

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à signer cette convention.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention générale d'utilisation des missions facultatives proposée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale d'Ille et Vilaine (CDG 35).

2020-57 : Installations classées pour la protection de l'environnement : projet d'augmentation de l'effectif de vaches laitières au lieu-dit « La Ridelais ».

Une enquête publique unique a été ouverte sur la commune de Maxent, du 6 août 2020 au 3 septembre 2020 inclus, sur la demande présentée par le GAEC DE LA RIDELAIS en vue d'obtenir l'enregistrement de son projet relatif à l'augmentation de l'effectif de vaches laitières situé au lieu-dit « La Ridelais » à MAXENT.

Il appartient à Monsieur le Maire, conformément à l'article R.512-46-11 du Code de l'environnement, de consulter le conseil municipal et de l'inviter à donner son avis sur la demande d'enregistrement. Cet avis doit être exprimé pendant la durée de la consultation et au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture de l'enquête publique.

Madame Sophie BLEJEAN présente le caractère général du dossier. La législation des installations classées vise à réduire les dangers ou inconvénients (pollution air, sol...). Il existe différents régimes de classement : déclaration, enregistrement, autorisation.

Le régime d'enregistrement concernant ce dossier s'applique aux installations telles que les élevages pour lesquelles les mesures techniques de prévention des inconvénients sont bien connues et standardisées.

Après présentation du projet, le conseil municipal donne un avis favorable (14 voix pour, 1 abstention)

Informations diverses :

Monsieur le Maire informe :

- Point sur l'application i-delibRE pour l'envoi des convocations du conseil municipal.
- Projets création d'un lotissement et de la construction d'une salle des sports : des ordres de service de suspension ont été émis. En cas de reprise de ces deux projets, cette procédure permet ainsi de ne pas lancer une nouvelle consultation de maîtrise d'œuvre.
- Le Syndicat Mixte Eau de la Forêt de Paimpont entreprend des travaux de changement de canalisation d'eau potable situées au lieu-dit « le Noyer », au lieu-dit « le Haut Coudray », au lieu dit « la Petite Jeu ».
- Quelques dates :
 - mercredi 02 septembre 2020 à 20h00 : rencontre avec Total Quadran pour le projet éolien.
 - samedi 05 septembre 2020 à 11h00 : rencontre conviviale avec les agents communaux.
 - samedi 12 septembre 2020 à 11h30 : rencontre avec les associations.

Madame Françoise FOUCAUD informe :

- Rentrée scolaire 2020 : rencontre avec les directrices des deux écoles. Les effectifs sont en baisse. Il y a eu beaucoup de départs de CM2, non renouvelés par l'arrivée des Petites Sections. Ecole les Gallo Peints : 93 élèves ; Ecole Saint-Joseph : 84 élèves.
- Service périscolaire : les agents communaux ont eu leur emploi du temps début juillet. Sur le temps garderie, dès l'ouverture de la garderie à 07h15, deux agents seront présents ainsi qu'à la fermeture à 19h00. La restauration du midi se fera sur deux services. Le 1^{er} service se fera de 11h45 à 12h30 pour les maternels et pour les CP, s'en suivra le 2^{ème} service à compter de 12h30 pour les CE et les CM. Pour les enfants des classes maternelles, les serviettes en papier seront remplacées par des serviettes tissus.
- Dans le cadre du projet de remplacement des tables et des chaises du restaurant scolaire de la commune, visite du restaurant scolaire de Plélan le Grand prévue le 04 septembre à 11h00.

Monsieur André DEMEESTERE informe :

- Un broyage va être effectué sur la parcelle qui est à vocation artisanale à la sortie de la rue du Pont Sel. Ce terrain sera entretenu par la suite par le GAEC de Catillan qui le laissera notamment à disposition pour le parking des Mardis de Maxent fête.
- Voirie : travaux habituels : élagages, entretien des fossés.
- Rencontre avec les agents du service technique tous les vendredis matins pour faire le point sur les différentes tâches demandées. Il leur a été demandé de présenter un ou deux projets d'embellissement, d'aménagement de la commune pour l'année 2021.
- Constitution des groupes de travail sur la voirie et sur l'environnement : elles sont en cours d'élaboration. Les groupes vont être répartis sur quatre territoires dont un sur le bourg. L'objet est de travailler sur des projets ciblés en trois catégories de priorités : urgent, moyen terme, plus

long terme. Un premier travail sur la signalétique du bourg sera abordé par le groupe de travail dédié.

- Rue Pierre Porcher : Rénovation éclairage public : Suite à la dernière réunion du conseil municipal du 10 juillet 2020, Monsieur Henri DORANLO a interrogé Monsieur Thierry ALBERT en charge du dossier sur l'ancienne municipalité. Il n'y a pas eu de devis signé auprès du Syndicat Départemental d'électrification 35. Une rencontre est prévue avec Monsieur Julien HENRY, conducteur d'opération auprès du SDE 35, le 04 septembre prochain pour faire le point sur ce dossier.

Madame Sophie BLEJEAN informe :

- Droits des sols : quelques déclarations préalables instruites, une déclaration d'achèvement de travaux déposée non conforme à l'autorisation initial, un certificat d'urbanisme opérationnel présentant un projet de changement de destination d'une ancienne stabulation en habitation a été refusé.
- PLUi : commission urbanisme intercommunale jeudi 03 septembre 2020.
- PLUi : l'inventaire des zones humides réalisé en janvier dernier remet en cause la possibilité de viabiliser des parcelles situées rue du Précouet / rue Pierre Porcher (projet lotissement). Vu la période de réalisation des carottages, janvier 2020, la CCB 35 a demandé une nouvelle étude. Elle tarde à venir et l'enquête publique va démarrer prochainement. Il est rappelé que selon l'importance des demandes de modification, si elles sont retenues et mineures, elles seront intégrées après l'enquête publique, ou si elles sont retenues et majeures, elles sont susceptibles de remettre en cause l'économie générale du plan, nécessitant un nouvel arrêt du projet, report à un an à compter de la non approbation.
- Il est demandé aux élus d'identifier des bâtiments à caractère architectural méritant d'être rénovés. L'objectif est de donner la possibilité de restaurer du bâti notamment situé en zone agricole dans le futur PLUi afin qu'ils ne partent pas en friches à long terme. Cet état sera comparé avec les documents graphiques.

Monsieur Sébastien RAOULT informe :

- FCPM : les entraînements de football démarrent. Une autorisation a été donnée pour utiliser les douches et les vestiaires en respectant le protocole sanitaire établi par la ligue.
- Gym : les cours reprennent avec un effectif maximum de 25 par séance.
- En cas d'utilisation des salles communales par les associations, le respect du protocole sanitaire spécifique est à leur charge.

Monsieur Franck DELALANDE informe :

- Réhabilitation et réaménagement de la mairie : présentation du projet d'aménagements intérieurs. Les services administratifs seront regroupés au rez de chaussée. Le cloisonnement reste le même, seuls des travaux de rafraîchissement sont prévus. Le premier étage nécessite des travaux plus importants : mise aux normes électriques, aménagement de bureaux, d'un coin repos, de sanitaires. Le grenier sera destiné aux archives et au stockage de matériel peu utilisé. Ce dossier est éligible à la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR).
Monsieur Henri DORANLO s'interroge sur le déplacement de l'agence postale, dont le bureau est également utilisé par le CCAS, à l'accueil. Le bureau actuel peut traiter en toutes confidentialités les opérations monétaires et les entrevues pour les dossiers CCAS. Monsieur le

Maire rappelle que le personnel administratif a été consulté pour ce projet d'agencement ainsi que la Poste. Une nouvelle rencontre avec cette dernière est prévue vendredi 04 septembre pour ce nouvel aménagement.

Monsieur Olivier JEHANNE demande s'il est prévu d'installer des portes automatiques à l'entrée principale pour les personnes à mobilité réduite. Ce point n'a pas été intégré dans les plans. Dans le cadre du respect de l'accessibilité des Etablissements Recevant du Public (ERP), Madame Sophie BLELJEAN souligne que l'installation d'une sonnette à l'entrée est permise par la réglementation. En cas d'intégration d'une porte automatique, un dossier accessibilité devra être instruit. Lors du dépôt de demande de subvention au titre de la DETR, ces travaux pourraient être intégrés dans l'enveloppe financière.

L'ordre du jour étant terminé, la séance a été levée à 21h50.

Le Maire

Ange PRIOUL